

COMITÉ DES USAGERS VÉLIB' METROPOLITAIN
Réunion du 29 Juin 2022 à 18h30 – compte-rendu n° 6
Mairie du 14^{ème} arrondissement

Le support de présentation diffusé le 29 juin, a été transmis aux membres du Comité des usagers Velib' Métropole en amont de la réunion. Il est également en ligne ainsi que l'ensemble des comptes-rendus des précédents comités sur le site du SAVM : autolibmetropole.fr rubrique [comité des usagers](#)

Le Président du SAVM, Sylvain Raifaud ouvre la séance à 18h30.

Il rappelle que la séance est retransmise en direct sur les réseaux sociaux, Twitter.

Il remercie la Mairie du 14^{ème} de son accueil et laisse la parole à Guillaume Durand, adjoint de Carine PETIT.

Sylvain Raifaud reprend la parole et propose un tour de table pour les nouveaux membres.

Il rappelle l'ordre du jour :

- I. Propositions d'évolution du service :
A/ Station + : pérennisation et extension du dispositif
B/ Minutes Bonus : présentation du dispositif visé
- II. Point à date sur le service Velib' Métropole
- III. Échanges sur la qualité du service
- IV. Dates proposées pour la visite des ateliers de Vélib' Métropole

Suite à la demande du Président, un membre du comité se propose pour la relecture du compte rendu de la séance.

- I. Propositions d'évolution du service :
A/ Station + : pérennisation et extension du dispositif

Le Responsable du service déploiement et exploitation au SAVM, présente l'évolution du dispositif Station + (cf support de présentation)

Le Directeur général de Smovengo précise que contrairement à Park+, Station + n'est pas disponible dans toutes les stations, et ce afin de proposer une solution plus adéquate permettant d'identifier les lieux précis nécessitant des places supplémentaires.

Le Directeur général de Smovengo alerte sur la nécessité que les usagers s'habituent à utiliser en priorité les vélos garés en Station+ (avec le câble) et non ceux sur le diapason.

Le rechargement des vélos électriques garés en Station+ ne se fera pas, seul bémol du dispositif.

Le Président insiste sur l'importance de la réalité de l'information partagée sur l'application et demande à Smovengo d'améliorer la fiabilité du système d'information, il souligne que la question a déjà été abordée aux précédentes réunions du Comité des usagers. Il rappelle que les efforts de régulation doivent être maintenues malgré la mise en place des dispositifs Station+ et Minutes bonus.

Le Directeur général de Smovengo indique que Smovengo travaille à l'amélioration de la fiabilité de l'information.

Sur le sujet du nombre de vélos : le Président indique que des discussions sont en cours avec Smovengo depuis début 2021. Il explique que le SAVM exige que le prestataire atteigne un coefficient de foisonnement (nombre de vélos dans la flotte qui dépend du nombre de bornettes qui sont déployées) de 1 vélo toutes les 2,25 bornettes, contre 1 vélo toutes les 3 bornettes actuellement. Cela permettra d'augmenter le nombre de vélos et ainsi soulager tout le système. Le SAVM souhaite que Smovengo poursuive ses efforts pour augmenter le nombre de vélos et le nombre de bornettes.

Actuellement 100 nouvelles stations sont en cours d'installation sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Le Président indique que 2 démarches seront mises en place avant la fin de l'année 2022 pour l'amélioration du service :

- Un audit du système Velib' : un audit technique et financier afin de mesurer la capacité du système à répondre aux besoins globalement. Les conclusions de l'étude seront rendues publiquement en fin d'année.
- Une analyse comparative d'une quinzaine de systèmes de vélos en libre-service dans le monde

Par ailleurs, un « Hakhaton » portant sur les données du système devrait être organisé.

B/ Minutes Bonus : présentation du dispositif visé

Avant de céder la parole au Directeur général du SAVM, pour présenter l'évolution du dispositif des Minutes Bonus, le Président rappelle que ce dispositif ne réglera pas la question de la régulation.

Le Directeur général du SAVM présente les pistes d'évolution de Minute Bonus (cf support de présentation).

Le Directeur général du SAVM soumet deux points au débat aux membres du Comité des usagers, s'agissant de Minutes Bonus :

1/ La disposition suivante doit-elle concerner uniquement les Vélos Mécaniques ou les Vélos Mécaniques et les Vélos à Assistance Électrique ? : « *Permettre l'acquisition de minutes bonus pour les courses arrivant dans une station en altitude (sous réserve que la station de départ ne soit pas une station en altitude)* »

2/ Suppression de l'acquisition de minutes bonus en cas de départ dans une station pleine car cela ne récompense pas un changement du comportement des usagers favorable au service

Le Président rappelle que le sujet des Minutes Bonus a été abordé aux précédentes réunions du CUVM, les décisions d'évolution seront actées au prochain Comité syndical, prévu le 3 octobre.

La plupart des membres sont favorables aux deux propositions. Quelques membres ont émis quelques réserves.

S'agissant des stations en altitude, des membres suggèrent d'attribuer des minutes en fonction de la nature du vélo (mécanique ou à assistance électrique).

De manière générale, il pourrait être intéressant de proposer un avantage tarifaire sous forme de bonus en fonction de la catégorie socio professionnelle ou de la situation (retraité, touristes). Un membre propose également de modifier la terminologie « minutes bonus » par « crédit bonus » ou autre terme qui ne serait pas fondé sur le temps d'utilisation du vélo. Par ailleurs, des membres souhaitent une incitation plus attrayante à la régulation par un gain plus important que 3 minutes, et un débit au réel. Enfin, une proposition de cumuler les conditions (départ station pleine et arrivée station vide) a également été soumise.

Le Directeur général du SAVM note l'ensemble des propositions des membres, il précise néanmoins que le dispositif a été conçu à partir du précédent modèle proposant des bonus de 3 minutes.

Les simulations faites à partir de ce dernier traduisent un manque à gagner pour le syndicat de 200 000 à 300 000 par an, coût déjà important pour un service public. Un système qui s'équilibre à la fois par une acquisition plus facile mais aussi par une consommation suffisamment importante doit être trouvé.

Des simulations seront refaites avant le comité syndical du mois d'octobre à partir des propositions formulées par les membres.

II. Point à date sur le service Velib' Métropole

Le Directeur général de Smovengo présente le point à date du service (Cf support de présentation)

S'agissant du déploiement : le Président indique être pressé sur ce point contractualisé avec la Métropole du Grand Paris.

Le Directeur général du SAVM revient sur la notation des vélos présentée par Smovengo et rappelle les deux biais de cette notation :

- faite sur une échelle réduite (la note 0 est inexistante)
- en utilisant l'application avant de prendre un vélo, les usagers vont favoriser l'utilisation des vélos notés 3.

Par conséquent, la note indiquée n'est pas représentative de la qualité du service qui est mesurée par des indicateurs qui figurent dans le cadre du marché. Ce n'est pas une évaluation de la qualité du service.

Le Directeur général de Smovengo indique que des discussions sont en cours pour une ouverture des signalements à toutes les notes de 1 à 3.

Le Président annonce la date de la prochaine réunion : le 4 octobre à 18h30

Une visite de 2h des ateliers de maintenance de Smovengo présentant les différentes étapes - arrivée du vélo en atelier, le diagnostic, le contrôle des vélos, et la visite du centre de contrôle - est proposée aux membres du comité les 14 septembre ou 21 septembre à 9h30 à Alfortville. Smovengo a conscience que l'horaire proposé pourra frustrer certaines personnes intéressées, mais cet horaire vise à ce que les agents chargés de la maintenance soient à leurs postes de travail et puissent ainsi répondre aux questions des visiteurs.

Le Président lève la séance, il est 20h30.